



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intempéries dans le Grand Reims

Question au Gouvernement n° 4102

Texte de la question

INTEMPÉRIES DANS LE GRAND REIMS

M. le président. La parole est à Mme Valérie Beauvais.

Mme Valérie Beauvais. Monsieur le Premier ministre, vous le savez, de violents orages se sont abattus sur la région de Reims vendredi dernier, en début d'après-midi : en quarante-cinq minutes, c'est l'équivalent de deux mois de précipitations et pas moins de 5 531 décharges de foudre qui ont été relevés par l'Observatoire français des orages ; de véritables vagues charriant de la boue ont déferlé dans les rues de Reims, plus particulièrement avenue Jean-Jaurès, place Aristide-Briand et rue Cérés. Les images catastrophiques diffusées par les médias nationaux attestent de la violence de ce phénomène imprévisible et donc imprévu par Météo France. Fort heureusement, aucun blessé n'est à déplorer malgré ces images inquiétantes de scooters emportés, de véhicules submergés et de bus bloqués. Les conséquences sont évidemment désastreuses pour de nombreux particuliers, qu'il s'agisse des caves inondées ou d'autres dégâts matériels importants, et les commerces comme les artisans rémois, qui n'avaient reconstitué leur stock de marchandises et, pour la plupart, repris leur activité que depuis quelques jours, seulement, ont été très frappés et déplorent d'importantes pertes économiques.

Je tiens à saluer devant la représentation nationale la mobilisation des forces de sécurité publique, police et sapeurs-pompiers, sans oublier les services municipaux de la ville de Reims et du Grand Reims, qui ont réalisé un formidable travail de nettoyage, qui s'est poursuivi durant tout le week-end.

Dès vendredi après-midi, le maire de Reims, Arnaud Robinet, a sollicité vos services pour demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. J'ai moi-même saisi immédiatement M. le préfet de la Marne. Comme les délais de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont parfois très longs, il est primordial que les Rémois, qui sont très en attente d'un accompagnement, puissent compter sur la reconnaissance de cette catastrophe par l'État.

Dans de telles circonstances et face à l'urgence de l'indemnisation pour les commerçants et pour les habitants concernés, pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, vous engager que l'arrêté ministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit pris dans les plus brefs délais ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

M. Frédéric Reiss. Et de la météo !

Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique. Je voudrais en premier lieu saluer l'engagement de chacun, services de secours, pompiers, militaires, élus, opérateurs et fonctionnaires sur le terrain. Il y a eu, par

exemple, plus de cent interventions de pompiers liées aux intempéries et, grâce à leur efficacité, on a évité des drames.

Comme ministre de la transition écologique, je vous confirme, madame la députée, que ces crues et ces inondations sont une préoccupation du Gouvernement, sachant que plus d'un quart de la population française est concernée, soit dix-sept millions de nos concitoyens, et que ces catastrophes coûtent entre 650 millions et 800 millions d'euros par an à la collectivité. Ces phénomènes existent certes de longue date, mais ils sont en plus susceptibles de s'aggraver du fait de la bétonisation des terres et du dérèglement climatique. Nous devons donc protéger les Français. À cette fin, il s'agit de s'adapter en réduisant la vulnérabilité de notre territoire. Cela passe souvent par des mesures simples et de bon sens, telles que la construction d'une pièce-refuge en hauteur ou encore la surélévation des compteurs électriques et des chaudières. Je rappelle que l'État soutient à hauteur de 80 % les travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations.

M. Pierre Cordier. Pouvez-vous répondre à la question ?

Mme Barbara Pompili, ministre . Protéger les Français, c'est aussi améliorer les capacités de prévision. Le nouveau supercalculateur de Météo France, un investissement de 144 millions d'euros, multiplie par cinq la puissance de calcul. Il vient d'être mis en service et va accroître notre horizon de prévision de plusieurs heures, sachant que celles-ci sont absolument essentielles pour mieux préparer la gestion de crise.

En outre, s'agissant des moyens dédiés à la prévention des risques, j'indique que le fonds Barnier a été doté de 50 % de crédits supplémentaires, soit un total de 250 millions d'euros par an.

M. Fabien Di Filippo. Ce n'est pas un espace publicitaire mais une question !

Mme Barbara Pompili, ministre . Quant à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, j'en ai parlé à l'instant avec le Premier ministre et nous allons instruire le plus vite possible pour prendre les mesures appropriées dans les plus brefs délais.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Beauvais.

Mme Valérie Beauvais. Je vous remercie pour votre réponse, mais je pense que nos concitoyens attendent une date précise.

M. Pierre Cordier. Bien sûr !

M. Fabien Di Filippo. Combien et à quelle date ?

Mme Valérie Beauvais. Il faudrait que vous vous engagiez sur ce point, monsieur le Premier ministre, parce qu'à circonstances exceptionnelles, il faut une réponse exceptionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Beauvais](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4102

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2021](#)